



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Marseille, le 14 mai 2024

**Comité ressource en eau interdépartemental (CREi)
jeudi 2 mai dans les Salons d'honneur
en préfecture de région
Compte-rendu**

Propos introductifs de Monsieur le préfet

« Lors du précédent CREi ce 19 mars, nous avons discuté des principes conducteurs à la rédaction du projet de révision de l'arrêté cadre interdépartemental des ressources stockées dans les lacs de Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint-Cassien. Nous avons notamment retenu des indicateurs permettant une optimisation du remplissage de ces retenues d'eau afin de satisfaire tous les usages, d'eau potable, d'irrigation, industriel et touristique dont l'économie touristique alpine. Il restait à déterminer l'objectif de remplissage et la probabilité du risque de non atteinte de ce dernier pour déclencher les premières mesures de restriction.

Il est aussi inscrit dans ce projet de révision de nombreuses clarifications et simplifications, comme le recentrage du texte sur les ressources stockées, l'articulation des zones d'alerte avec les arrêtés-cadre départementaux, la prise en compte du niveau de gravité des ressources stockées alimentant des arrosages dits spécifiques (parcs, îlots de fraîcheur, terrains de sport) en plus des usages économiques, la prise en compte des efforts d'économie structurelle, l'articulation de l'arrêté-cadre interdépartemental (ACi) avec le protocole CED, la création d'un débit de référence pour l'irrigation, la prise en compte de l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 pour les ICPE et l'intégration d'une clause de revoyure. Enfin, cette révision permettra de répondre à l'essentiel des moyens soulevés dans les contentieux en cours.

Comme je vous l'avais indiqué lors de ce comité, une version martyre du projet de révision de l'ACi et de son annexe sur les indicateurs et les seuils vous a été transmise par e-mail le 22 mars. Je vous propose que nous étudions aujourd'hui les points principaux de vos sollicitations et observations par courriers, e-mails ou réunions (18 contributions).

Nous le ferons après un rapide tour d'horizon de la ressource en eau avec MétéoFrance, EDF, BRGM et une présentation par le SMAVD du superviseur qu'il a mis en place afin de permettre un accès à tous d'une information sur les flux que sont les débits de la Durance et du Verdon, les prélèvements ainsi que la hauteur d'eau dans les barrages. Cette information accessible au public est un complément important à l'ACi.

Pour finir, la DREAL présentera l'opération massive de contrôles de la prise en compte de la ressource en eau et de l'établissement des plans de sobriété hydrique par les ICPE sur 119 établissements.

Nous travaillons aujourd'hui, notamment dans le cadre de ce comité, sur la gestion quantitative conjoncturelle de la ressource en eau, mais je tiens à rappeler que la Durance, le Verdon et la Siagne font chacun l'objet d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour planifier à moyen et long terme une politique de l'eau, comprenant non seulement les aspects quantitatifs mais aussi la qualité et la préservation des milieux aquatiques conformément au Plan eau. Les autres bassins versants locaux de la région font aussi l'objet d'une gouvernance de type SAGE ou de plans de gestion, avec un objectif de couverture complète de l'ensemble des masses d'eau dans le cadre du Plan eau.

Je souhaite que nous puissions clore ce comité, suite à nos échanges, sur des adaptations suffisamment précises pour permettre la production d'une version de l'ACi que je soumettrai à la consultation du public dans les prochains jours, afin d'aboutir à une signature avant la fin du mois de juin. Cette échéance permettra aussi aux arrêtés-cadres départementaux de finaliser leur révision ou de la lancer. Je souhaite enfin que chacun ait conscience que cet ACi, qui est un texte important, fera l'objet d'une amélioration permanente au regard de la réalité de la gestion des sécheresses afin de s'adapter au plus près du changement climatique et des efforts d'économies faits par tous les acteurs, tout en proportionnant les mesures à prendre. »

Propos liminaire de Bénédicte Martin, vice-présidente de la région,

« La Région remercie le préfet et ses services d'avoir travaillé en co-construction et en concertation avec tous les acteurs concernés sur cet arrêté-cadre interdépartemental.

Elle se félicite que les efforts d'économies d'eau déjà réalisés par la profession agricole soient pris en compte dans la version martyre de l'ACi du 19 mars.

Par ailleurs, elle souhaite que les propositions de la SCP sur les déclenchements aux seuils d'alerte, alerte renforcée et crise soient prises en compte. »

Ordre du jour du comité

1. Introduction de Monsieur le préfet
2. Prises de parole de personnalité
3. Rapide point sur la situation hydrique des systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon, Saint-Cassien – Météo-France, EDF, BRGM, SMAVD (sur superviseur)
4. Question sur la situation hydrique
5. Présentation du projet d'ACi et des observations
 - 5.1. Rappels des évolutions principales de la révision
 - 5.2. Enoncé des principales observations
 - 5.3. Proposition des derniers arbitrages
6. Discussion/Débat
7. Présentation de la vaste campagne de sensibilisation et de contrôle portant sur les prélèvements en eau des ICPE de février
8. Calendrier et conclusion

Débat relatif à la situation hydrologique

Plusieurs commentaires sont exprimés après les présentations de MétéoFrance, EDF, BRGM (cf diaporama ci-joint) :

La situation hydrologique est jugée favorable et n'appelle pas d'observation particulière. Les courbes de remplissage montrent un début de fusion du manteau neigeux mi-avril compte tenu des températures. En revanche, fin avril a vu de nouveaux épisodes pluvieux et neigeux ainsi qu'une baisse des températures. L'actuel stock de neige est équivalent en volume à celui du lac de Serre-Ponçon (environ 1 milliard de m³).

Monsieur le préfet se fait confirmer par EDF la garantie du remplissage de Serre-Ponçon cette année. Il n'y a donc pas de proposition de mise en vigilance de la ressource stockée à ce stade.

Le superviseur présenté par le SMAVD est un outil complémentaire très intéressant permettant une communication permanente des flux et des cotes des lacs au public. C'est une information demandée par les membres du CREi.

Débat relatif au projet de révision de l'ACi

Les observations/questions pendant la présentation de la DREAL concernant les compromis possibles permettant de conclure la révision de l'ACi (dans le diaporama ci-joint) sont :

Monsieur Bérenguel, président du SMADESEP, indique que si le début de saison touristique commence à 775 m de hauteur de lac, la fin août pourrait potentiellement se retrouver à 15 m en-dessous, ce qui est très pénalisant pour l'activité touristique autour du lac.

Il considère que le lac de Serre-Ponçon étant le lieu d'une activité économique forte (>50 % du PIB des Hautes-Alpes) il serait légitime d'ajouter au CREi les professionnels, les sportifs aussi, d'autant plus que les JO arrivent.

Madame Sautel, directrice de l'aménagement Durance-Verdon, confirme que EDF est engagé à maintenir la cote de 775 m jusqu'à la fin août avec une défaillance maximale de 2 années sur 10 et participe au plan de résilience.

Monsieur le préfet répond qu'il faut s'assurer d'avoir un mode de consultation opérationnel du comité pour que le dispositif de concertation soit pilotable, charge aux acteurs de s'organiser et se regrouper. Les usages touristiques et sportifs seront considérés et ils feront partie des sujets abordés potentiellement pour les futures réunions en CREi.

Il est aussi important qu'il y ait une harmonisation des mesures au sein des départements via les ACD en lien avec l'ACi, afin d'éviter les effets de bord entre zones d'alerte.

Monsieur Brun de la chambre d'agriculture 04 constate que sur les horaires d'irrigation ses demandes n'ont pas été retenues. La restriction horaire est faite pour ne pas irriguer aux heures les plus chaudes, il demande donc un décalage de l'autorisation - nocturne - à la fin de matinée.

Monsieur Jobert de la DREAL répond que c'est inscrit à titre dérogatoire dans l'ACi – report à 11 h possible.

Monsieur Sauvage, président du SICASIL, est satisfait des avancées mais indique qu'il reste des points opérationnels à revoir : notamment la séparation des usages et des ressources stockées/locales dans des arrêtés cadres différents ACi/ACD. Le SICASIL conserve habituellement la ressource dans Saint-

Cassien. Cette distinction leur demanderait soit des mesures qu'ils ne pourraient pas mettre en œuvre, soit de favoriser l'usage de la ressource stockée alors qu'ils n'en auraient pas besoin.

Il considère que la présentation n'est pas assez illustrée pour Saint-Cassien, qui est effectivement un sujet complexe et périphérique de l'ACi, mais que ce dernier va rendre compliquées les opérations de gestion, et que les pompages sont parfois considérés comme de la ressource stockée et parfois comme de la ressource locale. Il demande que la ressource locale de la Siagne soit incluse dans l'ACi, même si le Loup resterait dans l'ACD 06. Il indique aussi que la cartographie doit être corrigée.

Monsieur le préfet répond que l'ACi n'est pas figé, des modifications pourront être intégrées sur des versions postérieures. Tout le système des ressources stockées est solidaire, donc il est logique d'avoir une vision intégrée. S'il n'y avait pas de distinction entre ressources stockées et locales, il aurait fallu contraindre les usages économiques et arrosages spécifiques au prisme des ressources locales.

De plus, rien n'interdit au préfet 06 de choisir de s'aligner sur les mesures de l'ACi.

Monsieur Jobert complète en signalant que la cartographie peut être corrigée et qu'il peut revoir le SI-CASIL pour affiner les modalités d'usage de l'ACi. En revanche, il confirme que la ressource locale Siagne sera considérée indépendamment de Saint-Cassien pour les usages autres qu'économiques et arrosages spécifiques. Ces derniers sont donc susceptibles de subir les restrictions que nécessite l'état de la ressource locale Siagne dans le cadre de l'ACD des Alpes Maritimes.

Monsieur Hubaud, conseiller départemental des Hautes-Alpes, fait état de la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil départemental et transmise à Monsieur le préfet, laquelle demande la traduction du taux de remplissage en cote du lac ainsi que la prise en considération de l'activité touristique du lac comme importante pour l'économie globale haute alpine et d'une véritable solidarité entre l'aval et l'amont. Il indique qu'il faut vraiment travailler ensemble comme cela a été fait en 2022.

Monsieur le préfet confirme qu'il faut travailler ensemble « à chaud », mais il faut aussi avoir une vision d'ensemble « à froid », ce qui est fait avec la construction de cet ACi.

Monsieur Lévêque, président de la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et chargé de l'eau à la chambre régionale d'agriculture, considère que c'est un ACi de compromis obtenu avec des avancées de chacun. Il restera possible d'y revenir s'il y a des oublis, et il aimerait avoir une version avec les considérants.

Monsieur Moreau, directeur du développement à la Société du canal de Provence, demande d'avoir un équivalent PSH et sa prise en compte dans l'ACi pour les industriels et artisans non ICPE.

Monsieur Jobert répond qu'en effet c'est possible et même souhaitable pour éviter que des restrictions empêchent toute activité (dès lors que le process représente un minimum d'utilisation de l'eau) dès les premiers niveaux de gravité sécheresse. Il indique qu'est déjà prévu un seuil de 5000 m³/an pour appliquer des restrictions. Il est proposé que la DREAL et la SCP regardent ce point plus finement dans les prochains jours.

Monsieur Brun se demande comment communiquer avec le grand public sur le fait que sur un même bassin versant il peut y avoir des restrictions différentes selon que la ressource soit stockée ou locale, notamment en matière d'irrigation. Il souhaite que ce soit précisé en lien avec la DDT 04.

Monsieur Jobert profite de cette observation pour rappeler qu'initialement les nappes d'accompagnement de la Durance et du Verdon étaient dans l'ACi. Elles sont désormais dans les ACD afin de ne traiter que les ressources stockées dans l'ACi et parce que la limite d'influence majoritaire du cours d'eau sur sa nappe n'est pas connue – donc la limite entre ressource stockée et ressource locale dans la nappe non plus.

En attendant cette connaissance par une étude spécifique, que pourrait porter le SMAVD s'il le décide, ce sont les services de police de l'eau qui, connaissant le terrain, détermineront si un prélèvement collectif, de collectivité ou d'industriel, est ou non sous influence majoritaire de la rivière (Durance ou Verdon).

Monsieur Mollet, du Département des Bouches-du-Rhône, demande si les jeunes arbres d'alignement peuvent être pris en compte dans les arrosages spécifiques et ce pendant 3 à 5 ans.

Monsieur Jobert répond que cette contribution est retenue, d'autant qu'avec un arrosage à la citerne dans des tuyaux placés sur les racines des arbres cela représente des volumes faibles relativement aux autres usages.

Monsieur Piana, directeur du SMADESEP, indique que les acteurs du département des Hautes-Alpes ont besoin d'être rassurés sur l'impact du compromis présenté pour les années les plus critiques. Cela a été fait pour 2023. Il demande que la simulation soit aussi faite sur 2005 et 2022. L'idée est de vérifier quels sont effectivement les économies, les gains et l'importance de la solidarité générée.

Monsieur le préfet indique que les données seront transparentes et communiquées de manière immédiate et demande à la DREAL s'il est possible de « rejouer » 2005 et 2022 avec le compromis de l'ACi actuel.

Monsieur Jobert répond qu'il est facile pour 2022 de montrer qu'il y aurait eu restrictions mais cette année est trop atypique pour pouvoir en tirer des enseignements, par contre 2023 peut être regardé en exhumant la gestion de l'époque. En tout état de cause, il se rendra disponible pour expliquer l'ACi aux acteurs des Hautes-Alpes.

Monsieur Monteiller de la DREAL présente le travail mené avec les industriels qui a abouti à l'élaboration des plans de sobriété hydrique (PSH) et leurs contrôles.

Concernant la grande opération de contrôles des ICPE de prise en compte de la sécheresse par la DREAL cet hiver, Madame Floch, de l'Association Environnement Industrie, indique que les industriels ne connaissent pas trop la réglementation sécheresse. Un travail important de communication sur l'ACi a cependant été fait. Elle constate que l'ACi constitue le seul fondement réglementaire des PSH. Son association a travaillé sur cette diffusion d'information.

Conclusions

Monsieur le préfet remercie les membres du CREi de leur implication dans la construction de ce texte cadre de la gestion de la sécheresse interdépartementale qui est le résultat d'un important travail collectif.

- 1) Il est proposé de ne pas déclencher de vigilance, premier niveau de gravité sécheresse, compte tenu d'une situation hydrologique toujours favorable à ce jour.
- 2) Monsieur le préfet annonce la transmission à l'ensemble des membres du CREi, dans les prochains jours, du tableau complet des contributions et des propositions de compromis ainsi que la transmission, au plus tard le 15 mai, du projet de révision de l'ACi avec son annexe sur les indicateurs et seuils qui sera soumis à la consultation du public avant la fin du mois de mai.
- 3) Monsieur le préfet confirme la signature de cet arrêté-cadre interdépartemental révisé avant l'été.

Fin de séance à 17 h 10.

Le préfet


Christophe MIRMAND

Pièces jointes :

- Participants déclarés au CREi du 2 mai
- Diaporama de support du CREi du 2 mai
- Tableau des observations et propositions de compromis